

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6817

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 37

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Il est mis fin au projet d'agrandissement de l'aéroport de Lille-Lesquin de façon immédiate et définitive. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire de façon immédiate le projet d'extension de l'aéroport de Lille-Lesquin.

L'objectif est de passer de 2 à 3,9 millions passagers annuels en 2039 et 4,7 millions en 2050, de reconstruire l'aérogare, et d'éteindre l'aire de trafic. Aucune DUP n'est nécessaire. Développer de plus grandes infrastructures afin d'augmenter le trafic aérien semble aberrant et complètement contraire à la trajectoire 2°C.

C'est pourquoi nous demandons d'inscrire dans la loi l'abandon définitif du projet d'extension de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Cet amendement s'appuie sur une étude du Réseau Action Climat qui a identifié ce projet d'extension comme étant permis par l'Article 37.